

Règlement de fonctionnement du centre de loisirs

Mise à jour août 2020



Sées Jeunesse Animation

Règlement de fonctionnement du Centre de Loisirs - Sées Jeunesse Animation

L'association Sées Jeunesse Animation organise plusieurs types d'activités pour les enfants et les jeunes : accueil de loisirs mercredi et les vacances (petites et grandes)... Les activités sont organisées pour des groupes d'âges déterminés qui sont indiqués au préalable dans le programme édité. (Mise à jour août 2020)

Des aménagements particuliers sont mis en place dans le cadre de la crise du COVID-19. Ceux-ci sont en zone grisée.

1. FONCTIONNEMENT

1.1. **Modalités de l'accueil de loisirs :** L'accueil de loisirs est accessible à tous les jeunes âgés d'au moins 3 ans (possible à partir de 2 ans seulement pour les enfants scolarisés et avec accord de l'équipe pédagogique, notamment sur les questions de propreté mais aussi d'autonomie). Il est organisé de 9h à 17h, repas compris. Une garderie est proposée en dehors de ces horaires, de 7h45 à 9h, et de 17h à 18h30. Les inscriptions peuvent être enregistrées à la journée ou à la demi-journée. L'association est agréée par la préfecture (DDSCPP) sous le N° 061ORG0207. Dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'association organise aussi des séjours courts durant l'été.

Les enfants accueillis au centre seront âgés de 3 ans à 12 ans maxi pendant les vacances scolaires.

1.2. **Activités** Pour ne pas perturber l'organisation des différentes activités, il est demandé aux parents : d'être ponctuels (veiller aux horaires), de respecter les différentes recommandations émises. Au cours des différents séjours, des activités extérieures peuvent être organisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation). Le transport des enfants sur ces sorties est assuré par une compagnie privée de transport ou par nos soins. Si désaccord des familles, en avertir impérativement le responsable du centre.

1.3. **Modalités de l'accueil de loisirs des mercredis** Un accueil collectif de mineurs est organisé le mercredi pendant la période scolaire. L'accueil du mercredi correspond à un accueil de loisirs, (voir ci-dessus), avec parfois divers ateliers intergénérationnels ou animations thématiques. *Seuls les enfants de 3 à 11 ans seront accueillis tout le temps de la crise sanitaire.*

1.4. **Horaires :** Il est organisé de 9h à 17h, repas compris. Une garderie est proposée en dehors de ces horaires, de 7h45 à 9h, et de 17h à 18h30. Les enfants peuvent être accueillis à la journée, à la demi-journée le matin et l'après-midi, ~~avec ou~~ sans repas. Le repas se déroule à partir de 12h / 12h05. L'accueil de l'après-midi est ouvert entre 13h30 et 14h. Le centre se termine à 17h. La garderie du soir est la même que celle de l'accueil de loisirs, 17h à 18h30. *Il est possible de venir chercher les enfants à partir de 16h afin d'éviter les rassemblements de parents à la sortie du centre.*

2. TARIFS

2.1. **Les tarifs** sont fixés par le conseil d'administration de l'Association. Ils varient en fonction du quotient familial :

Durant la crise sanitaire, un tarif forfaitaire peut être mis en œuvre pour les périodes de vacances. Ces tarifs figurent sur la plaquette présentant la période.

TARIFS	Enfant domicilié à Sées				Enfant domicilié hors Sées			
	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	ASE	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	ASE
de 0 à 350€	5,50 €	3,00 €	4,50 €	3,00 €	13,00 €	8,00 €	9,50 €	10,50 €
de 351 à 600€	6,50 €	3,50 €	5,50 €	4,00 €	14,00 €	8,50 €	10,50 €	11,50 €
de 601 à 900€	7,50 €	4,50 €	6,50 €	5,00 €	15,00 €	9,50 €	11,50 €	12,50 €
+ de 900€	8,50 €	5,50 €	7,50 €	6,00 €	16,00 €	10,50 €	12,50 €	13,50 €

Repas ASE : 2.50€

2.2. **Adhésion :** Le tarif de l'adhésion annuelle pour la famille est fixé à 5€.

2.3. **Garderie :** Le tarif de la garderie est de 1 euro pour le matin ou le soir et 1 euro pour le matin et le soir.

- 2.4. **Sorties** : le coût des sorties est fixé à 2€ ou 4€ en fonction des coûts de transports ou d'entrée. Un tarif ponctuel pourra être demandé en cas de sortie exceptionnelle.
- 2.5. **Camps** : ~~les tarifs des camps sont déterminés chaque année par le conseil d'administration en fonction du coût réel du séjour (hébergement, activités, transport, alimentation et frais de personnels).~~
- 2.6. **Tarifs Hors Sées** : Certaines communes, ont signé une convention pour la prise en charge de la différence de tarifs entre Sées et Hors Sées. La durée de cette prise en charge varie en fonction de chaque commune. Vous pouvez vous renseigner au secrétariat. Les habitants des communes qui ont signé une convention avec l'association, bénéficient d'une réduction de 2€ sur le tarif hors Sées dans le cas où le nombre de jours de présence est supérieur à la prise en charge de la commune.

3. INSCRIPTIONS

- 3.1. **Modalités** : Pour la première inscription, la fiche famille est obligatoire. Par la suite les parents peuvent la modifier en accédant au portail famille. L'accès est possible à partir de l'adresse suivante : https://delta-enfance4.fr/PORTAIL_SEESJA.

Il est IMPÉRATIF de remplir une fiche sanitaire de liaison chaque année.

- 3.2. **L'inscription aux activités** : Elle se fait soit en mode papier avec la remise d'une fiche d'inscription au centre soit par Internet. Durant la cirse sanitaire les inscriptions par mail sont à privilégier. ~~L'association permet aux familles adhérentes d'utiliser un service via Internet pour inscrire les enfants au centre. L'accès est possible à partir de l'adresse suivante : https://delta-enfance4.fr/PORTAIL_SEESJA~~

Le nombre de places est limité par tranche d'âge. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Les enfants pré-inscrits sont prioritaires. Il est possible que des inscriptions soient refusées faute de réservation préalable ou d'impayé.

Pour les mercredis, les inscriptions doivent être effectuées le ~~vendredi~~ **lundi** à 12h ~~48h~~ au plus tard. Pour les vacances scolaires l'inscription doit être faite 4 jours avant le 1^{er} jour de centre.

Attention, pour les sorties et activités exceptionnelles, le nombre de places est limité. Une priorité est donnée aux enfants venant 3 fois dans la même semaine, les autres places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée et d'inscription le jour même.

- 3.3. **Absences/désistements** : En cas de désistement non justifié 2 jours à l'avance (lundi à 18h pour le mercredi d'après), l'association conservera les règlements perçus et se réserve le droit d'exiger le paiement des sommes dues.

Dans un souci de respect du travail des animateurs et d'une meilleure organisation des animations, nous vous demandons de respecter les dates limites d'inscription et d'annulation.

4. FACTURATION :

Pour les mercredis, la facture est éditée à la fin de chaque période (vacances à vacances)

Pour les vacances scolaires, la facture est éditée à la fin de la période (petites vacances) ou en fin de mois durant l'été. A la demande il est possible d'établir une facture intermédiaire.

La date d'échéance de la facture est de 14 jours après la date de facturation.

5. PAIEMENT :

Le paiement doit être effectué par chèque libellé à l'ordre de l'Association Sées Jeunesse Animation ou en espèces au moment de la réservation. Sont acceptés aussi les tickets loisirs, bons vacances, chèques vacances et tickets CESU papier. Il est possible de payer par virement bancaire (FR76 1548 9048 5900 0718 4050 186) ou par carte bleue via le portail famille. Le règlement doit correspondre à une facture.

En cas de difficulté quelconque, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat, une solution pourra certainement être apportée. A défaut de paiement, l'association se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription pour la famille.

Il est rappelé que le paiement est à effectuer par avance en fonction des souhaits d'inscription.

6. SECURITE / HYGIENE

- 6.1. **Hygiène** : Le responsable des activités se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes.
- 6.2. **Maladie/accident** : Les parents indiqueront leurs souhaits concernant les services d'urgence sur la fiche sanitaire de liaison ainsi que le nom du médecin traitant de leur(s) enfant(s).
- 6.3. **Urgence** : En cas de problème de santé survenant à un enfant, le responsable des activités décide des mesures à prendre. En cas de contre-indication, en informer le responsable du centre.
- 6.4. **Médicament** : Aucun médicament ne sera distribué aux enfants sans prescription médicale.

7. RÈGLES DE VIE

- 7.1. Nous demandons aux enfants et aux parents de respecter les règles de vie en communauté :
 - respecter les animateurs, les autres participants
 - prendre soin des locaux, des installations et du mobilier.
- 7.2. En cas de manquement grave à ces règles, un contact sera pris immédiatement avec les parents. L'éviction pourra être prononcée.
- 7.3. Les parents seront pécuniairement responsables des vols, des dégradations volontaires commises par leur(s) enfant(s).
- 7.4. Il est interdit de fumer, de consommer des produits illicites, de boire de l'alcool. Les animaux ne sont pas autorisés dans les locaux (sauf chiens d'assistance).

8. ASSURANCES

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du centre de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale. Il est demandé aux parents de souscrire une assurance extra-scolaire pouvant garantir les dommages dont leur enfant se rendrait responsable.

9. ADHESION

L'adhésion à l'association est obligatoire. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Son coût est fixé par le conseil d'administration.

10. DIVERS

- 10.1. **Temps Calme** : Pour les plus jeunes, un temps calme sera mis en place en début d'après-midi.
- 10.2. **Vêtements** : Il est conseillé aux enfants de se vêtir de façon pratique. Pensez aux vêtements de pluie, chapeau et crème solaire. L'équipe d'animation fera son possible pour protéger au mieux les enfants, en cas d'activités salissantes. L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol d'objets ou de vêtements appartenant à l'enfant durant les activités.
- 10.3. **Photographies/Vidéos** : Les enfants sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre des activités. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (sans but lucratif) sur les différents supports de communication de l'association et du centre. Les parents indiqueront sur la fiche d'inscription s'ils ne souhaitent pas que l'image de leur enfant soit publiée. Il ne pourra être demandé à l'association aucune compensation pour l'utilisation d'une image si les parents n'ont pas indiqué explicitement qu'ils ne souhaitent pas que l'image de leur enfant soit utilisée. Par défaut, il est admis que les parents ou responsables légaux donnent leur accord.
- 10.4. **informatique et liberté** : vous avez un droit d'accès à l'ensemble des données vous concernant. Les données collectées dans la fiche d'inscription famille (papier et portail famille), la fiche sanitaire de liaison seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Personnel administratif de l'association, directeurs et animateurs. Les données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'association +1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat au 02 33 28 17 25 ou par mail : sees.jeunesse.animation@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

10.5. **CRISE SANITAIRE COVID 19** : L'association a mis en œuvre un protocole pour continuer d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles compte tenu des différentes contraintes.

Un sens de circulation a été matérialisé avec des marquages au sol pour les arrivées et départs des enfants et des parents.

Le port du masque est OBLIGATOIRE dans l'enceinte du centre polyvalent pour TOUS les adultes et enfants de plus de 11 ans.

Les enfants sont répartis dans des groupes d'au maximum 24 individus (hors animateurs) et les différents groupes n'ont aucune activité commune.

Le nombre d'enfants par groupe est défini par l'équipe de direction en accord avec le bureau de l'association en tenant compte des recommandations des services de la DDCSPP et de la réglementation en vigueur.

Les repas sont pris dans des salles différentes ou sur des moments différents.

Les enfants ont le nécessaire dans chaque salle pour se laver les mains régulièrement avec du savon, notamment à leur arrivée.

En cas de besoin, les animateurs disposent de gel hydroalcoolique et de solutions désinfectantes. Chaque groupe a sa salle et son matériel de base. Les jeux ou objets qui servent de manière commune à plusieurs groupes sont placés en « quarantaine » durant 24h et/ou désinfectés.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des différents protocoles, ces modalités de fonctionnement pourront varier sans faire l'objet d'une publicité particulière auprès des familles. N'hésitez pas à revenir vers nous pour plus d'informations.

Le présent règlement intérieur sera affiché au secrétariat du centre, disponible sur le portail famille (rubrique Documents / Plannings) et mis à disposition des parents sur simple demande. Il pourra être modifié par décision du conseil d'administration.

Sées Jeunesse Animation

Centre polyvalent
Rue du 11 novembre 1918
61500 SEES

Tél. :02 33 28 1 25

Mail : Sees.jeunesse.animation@gmail.com
https://delta-enfance4.fr/PORTAIL_SEESJA

